© www.Marches-Publics.info **Imprimer**

PUBLICATION LE 23 novembre 2026

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :
BOAMP
J0UE

AVIS

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

**COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES**
M. Gérard AUBERT - Maire
Place du 11 novembre
BP 62 - 83250 LA LONDE LES MAURES
Tél : 04 94 01 55 00
SIRET 21830071300011
**Correspondre avec l'Acheteur**

L'avis implique un marché public.

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

| | |
|---|---|
| **Objet** | **Concours de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'ancien collège, Place Allègre à La Londe Les Maures** |
| **Référence** | 26029 |
| **Type de marché** | Services |
| **Mode** | Concours restreint |
| **Lieu principal d'exécution** | FRL05 - Var |
| **Lieu d'exécution** | Place Allègre<br>83250 La Londe Les Maures L'emprise comprend l'ilot délimité par les Rue Dixmude, Rue des Oliviers, Boulevard Azan et Rue Aristide Perrin, devant la Place Allègre, hormis les maisons en propriété privé. |
| **Description** | Le présent concours porte sur la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'ancien collège situé place Allègre, dans le centre-ville de La Londe-les-Maures. |
| **Code CPV principal** | **71230000** - Services d'organisation de concours d'architecture |
| Code CPV complémentaire | **71300000** - Services d'ingénierie |
| **Forme** | Division en lots : Non |

**Conditions de participation**

Critères de participation : renvoi au R.C.

**Récompenses et jury**

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) : Oui
Chaque concurrent ayant remis une prestation conforme au règlement du concours recevra une prime d'un montant de 30 000 euros hors taxe, TVA en sus au taux de la réglementation en vigueur conformément à l'article R2162-20 du CCP.
La rémunération du contrat de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime reçue par le lauréat.
Le jury se réserve la possibilité de réduire ou de supprimer la prime des candidats dont les prestations remises, avant audition éventuelle, seraient jugées incomplètes ou non conformes au programme selon les modalités suivantes :
- l'offre ne répond pas au programme du concours
- l'offre a fait l'objet d'un rejet au titre des travaux par le jury
- la qualité de l'offre a été jugée insuffisante par le jury de concours
- la règle de l'anonymat n'a pas été respectée
Le versement de la prime aux candidats s'effectuera sur la base de la proposition du jury dans un délai de 30 jours, à compter de la date à laquelle le jury remettra le procès-verbal d'examen complet des prestations et formulera son avis motivé. Le règlement de concours associé à la proposition du jury servira de justificatif pour la mise en paiement de l'indemnité.
Après avoir pris connaissance de l'avis motivé sur les candidatures formulé par le jury, l'acheteur fixe la liste des 3 participants pressentis.

Contrat faisant suite au concours
Le lauréat ou l'un des lauréat du concours devra/devront être attributaires(s) des contrats de services faisant suite au concours : Oui

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : Non

**Critères d'attribution** Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

**Renseignements** **Correspondre avec l'Acheteur**

**Candidatures** Remise des candidatures le **04/01/27 à 11h00** au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

**Dépôt**

- **Déposer un Pli dématérialisé**

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Première phase : les candidats remettent un dossier de candidature complet permettant de vérifier les conditions de participation et de mettre en œuvre les critères de sélection définis dans l'avis de concours et précisés au règlement de concours. Le jury analyse les candidatures et formule un avis motivé sur celles-ci. Au vu de cet avis, l'acheteur retient ensuite 3 participants.

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus
Mairie de la Londe les Maures

Service de la commande publique
Place du XI novembre
83250 La Londe les Maures
Tél : 04 94 01 95 91
**marches-publics@lalondelesmaures.fr**

**Recours**

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Toulon
5 rue Racine
BP 40510 83041 Toulon Cedex 9
Tél : 04 94 42 79 30 - Fax : 04 94 42 79 89
**greffe.ta-toulon@juradm.fr**
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal administratif de Toulon
5 rue Racine
BP 40510 83041 Toulon Cedex 9
Tél : 04 94 42 79 30 - Fax : 04 94 42 79 89
**greffe.ta-toulon@juradm.fr**

Envoi le 23/11/26 à la publication